

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018 à 20 H

PROCES VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------|---|--------------------|
| • Madame GROSSO | à | Madame MICHELOTTI |
| • Monsieur ROUSSIER | à | Monsieur BREBION |
| • Monsieur AYME | à | Monsieur JEAN |
| • Madame BOURGUE | à | Madame RICARD |
| • Monsieur URAS | à | Monsieur MANDINE |
| • Madame JEAN | à | Madame VIRETTI |
| • Madame REY-MARTINEZ | à | Madame JOBBE-DUVAL |
| • Monsieur VILLEVIELLE | à | Madame CADVILLE |

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Mars 2018.

Madame JUNG demande que la modification suivante soit apportée à la question N°1 de la vie associative : à la place de : « une commission a permis de répondre aux questions des élus », mentionner «de répondre à des questions ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne notamment lecture de l'évolution des tarifs rocassiers concernant l'école de musique.et demande s'il y a des questions :

Madame CADVILLE demande pourquoi une décision du Maire alors qu'habituellement d'autres grilles tarifaires sont votées par le biais d'une délibération ?

Une réponse sera apportée au prochain Conseil Municipal.

INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

1. INVITATION DE MADAME VASSAL

Madame VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et les Elus du Pays d'Aix invitent l'ensemble des Conseillers Municipaux à une réunion de présentation du bilan des 3 ans d'actions et de promesses tenues pour le Pays d'Aix.

Cette réunion se déroulera le vendredi 13 Avril à 18 H au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence, 14 Bd Carnot.

Les inscriptions doivent se faire sur « departement13.fr/3ansdactions ».

L'invitation sera adressée à l'ensemble des conseillers municipaux. Les conseillers intéressés s'inscriront individuellement sur le site.

2. COURRIER DGFIP : Possible transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Lambesc vers le Service des Impôts des Particuliers de Salon-de-Provence

Dans le cadre du projet stratégique de la Direction Générale des Finances Publiques, un projet de transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt au 1^{er} Janvier 2019 est à l'étude.

La Trésorerie de Lambesc continuera à exercer la gestion budgétaire et comptable des communes qui lui sont rattachées. En revanche, l'activité du recouvrement de l'impôt serait transférée vers le Service des Impôts des Particuliers sur Salon-de-Provence.

Le courrier indique que cela permettra aux contribuables de bénéficier d'un correspondant unique tant sur l'assiette que sur le recouvrement lui-même.

Processus de validation nationale interne en cours. Dans l'attente de la suite donnée.....

3. DOTATIONS DE L'ETAT 2018

Nous avons eu connaissance le vendredi 6 Avril des éléments définitifs de dotation de l'Etat.

Une partie de ces dotations est donnée sur un dispositif appelé « bourg centre » visant à doter les cantons les plus ruraux. Un des critères d'éligibilité est d'être situé dans un canton dont la commune chef-lieu compte moins de 10.000 habitants.

La Commune de PELISSANNE, chef-lieu de notre canton, est passée à plus de 10 000 habitants. Cela entraîne l'exclusion de l'ensemble des communes du canton, dont LA ROQUE D'ANTHERON à ce dispositif. La première année d'exclusion nous perdons la moitié de la dotation prévue.

A réception de ces éléments, un contact a été pris avec le Bureau des Finances Locales de la Préfecture et Monsieur le Sous-Préfet, afin d'avoir confirmation de ces informations et de voir si des modalités de compensation étaient prévues.

Dans l'attente de leur réponse nous travaillons d'ores et déjà à trouver des solutions pour équilibrer le budget. Ces informations sont donc pour l'heure à prendre au conditionnel.

4. TRAVAUX DE VOIRIE

Du 9 au 14 Avril, le Boulevard de la Paix et le Boulevard de la Libération sont coupés à la circulation, du fait des travaux de voirie nécessaires.

Monsieur le Maire présente des excuses pour les désagréments occasionnés mais compte sur la compréhension de tous. L'information a été faite via le site et les panneaux lumineux et Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de relayer l'information.

Monsieur SERRUS demande s'il y a des questions.

Madame CADVILLE rebondit sur la notion de dangerosité par rapport à l'avenue de Silvacane qu'elle avait déjà évoquée lors du précédent conseil.

Monsieur le Maire répond que dans l'intervalle des mesures ont bien été prises :

- La gendarmerie a été sollicitée pour que des contrôles soient réalisés
- Un courrier a été adressé à l'ensemble des transporteurs
- Une information a été faite auprès de la population

Mais il regrette l'absence de trottoirs sur cette route départementale.

Monsieur SERRUS précise qu'une étude va également être enclenchée avec éventuellement l'acquisition d'un radar pédagogique mobile pour couvrir plusieurs endroits sensibles.

Il est à noter que cette question de la sécurité routière est une préoccupation commune de l'ensemble des Conseillers.

ORDRE DU JOUR

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

1. Modifications des délibérations N° 116/16 du 22 Septembre 2016 et N° 97/17 du 27 Juillet 2017 par compléments et précisions

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions :

Madame JUNG demande quel est l'objectif de cette délibération prise après trois années de mandat ? Pourquoi elle arrive maintenant ?

Monsieur SERRUS répond qu'il est nécessaire de préciser les choses.

Madame JUNG n'est pas d'accord avec le terme de la délibération : « habituellement utilisé ». Elle indique que ce qui est proposé est un modèle de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et que cela ne se passe pas comme cela dans tous les départements.

Monsieur SERRUS évoque sa surprise que soit remis en cause ce que le Préfet de notre département recommande, puisque nous sommes bien dans les Bouches-du-Rhône.

Madame JUNG demande à ce que dans ce cas, soit précisé dans la délibération « habituellement utilisé dans les Bouches-du-Rhône ».

Monsieur SERRUS précise que la délibération sera modifiée en incluant « Bouches-du-Rhône » et demande à Madame JUNG de ne pas être désobligeante.

Madame JUNG s'adresse de nouveau à Madame RICARD et lui demande s'il existe un contrôle sur les objets des associations et l'utilisation de l'argent versé.

Madame RICARD répond que ces modalités sont mises en place de longue date et rappelle les règles de versement : pour toutes subventions versées en deux fois, les comptes rendus moral et financier doivent être transmis à la Commune pour percevoir le solde de la subvention s'élevant à 30 %. Pour les subventions versées en une seule fois, ces mêmes documents sont fournis par l'association lors de la demande l'année suivante.

Madame JUNG remercie Madame RICARD de sa réponse.

Monsieur SERRUS rajoute qu'il est légitime de demander à ce que quelqu'un soit responsable de la gestion de l'association. Cela n'est pas une mesure exceptionnelle puis qu'il s'agit de fonds publics. Les associations pouvant disparaître il est nécessaire de savoir qui porte la responsabilité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), précise que seules, peuvent bénéficier, de subventions financières, en nature, de mise à disposition de locaux, matériel ou personnel de la commune, les associations dites « **associations déclarées** » par application de la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901. Dit que les délibérations N° 116/16 et N° 97/17 sont maintenues en l'état et complétées par l'article 1 de la présente.

- **Finances**

2. **Vote des taux d'imposition communaux pour 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Monsieur SERRUS rappelle que la Commission des Finances a bien eu lieu.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

Taxe d'habitation : **14.18%**

Taxe foncière sur le bâti : **22.32%**

Taxe foncière sur le non bâti : **43.90%**

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil de Territoire du Pays d'Aix**

3. **Convention à passer avec la Métropole de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de réseaux humides pour la Liaison Sud/Boulevard de la Paix/Rue de la Libération**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Monsieur SERRUS précise que cette convention est passée dans le cadre du transfert de compétence à la Métropole. C'est un exercice complexe qui veut que des compétences, dont celles de l'eau et de l'assainissement, soient transférées à la Métropole mais celles-ci restent, pour cette année, en gestion au niveau de la Commune. Pour cela une convention entre la Métropole et la Commune est nécessaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de réseaux humides de la liaison SUD : Bd de la Paix / Rue de la libération telle qu'elle est présentée. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

QUESTION COMPLEMENTAIRE

4. **Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux de restauration du Monument aux Morts Henri de Groux – Plan de financement prévisionnel**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Monsieur SERRUS mentionne que de bénéficier de cette aide pour rénover le monument est une belle opportunité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les travaux de restauration du Monument aux Morts Henri de Groux. Dit que le coût des travaux de cette opération est estimé à 15.574,90 € HT soit 16 889,88 euros TTC. Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la plus élevée possible. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour cette opération :

- Conseil Départemental 70 % 10 902,43 € HT
- Commune 30 % 4 672,47€HT (TVA 1 314,98 € soit total commune 5 987,45€)

Dit que la date de réalisation des travaux est fixée à partir du 2^{ème} semestre 2018. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, opération 481-2018 article 13-23

Séance close à 20 H 38.

Prochain Conseil Municipal le 26 Avril à 19 H 30.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le **11 AVR. 2018**



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS